

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2019

Date de convocation : 18/09/2019

Date de l'affichage : 18/09/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINAND.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : BOISSE David, BOUDIN Jean-Jacques, CHAUDAT Philippe, CORTINOVIS Jeanine, CUCHET Jocelyne, DUFOUR Jérôme, DULLIAN Hervé, GENOIS Aline, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, PORTELATINE Hugues, TARDY Daniel

Excusés : AUGER Denis (procuration donnée à Daniel TARDY), BALLAND Alain, BILLON David, CHOSSON Jean-Élie (procuration donnée à Stéphane MARTINAND), DONIN Patrice.

Absents : CALEN Pierre, GEORGE Agnès, LABOURE Mélanie.

Secrétaire de séance : CUCHET Jocelyne

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/04/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 30/04/2019. Le compte rendu n'appelant aucune remarque, celui-ci est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Achat de parcelles de bois :

• Achat des parcelles A 315 et A 747 sur Corcelles

Monsieur le Maire explique que les parcelles 119 A 315 et 119 A 747 (Corcelles) ont été proposées à la vente par leur propriétaire qui a démarché la commune. Elles sont composées de résineux.

La A 747 (10690 m²) est contigüe aux parcelles communales des alpages et la A 315 (6070 m²) qui se trouvent en bord de route est une plantation de 30 ans. Ces deux parcelles ont été estimées par Mr MARION, des négociations ont été menées et les deux parties se sont accordées pour un montant de 9500€.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité donne son accord pour acheter les parcelles 119 A 315 et 119 A 747 au prix de 9500€ et charge Monsieur le maire de rédiger et de signer tous les documents concernant l'achat de ces deux parcelles.

• Achat des parcelles 119 A 832, 119 A 835 et 119 B 84 sur Corcelles

Monsieur le Maire explique que l'acquisition des parcelles sur Corcelles 119 A 832 (1440m² de bois), 119 A 835 (8940m² de prés) et 119 B 84 (230m² de bois) est intéressante pour la forêt de la commune déléguée de Corcelles car l'une d'entre elles, la 119 A 832 donne un accès pour l'exploitation de la parcelle communale 119 A 854.

Des négociations ont été menées et les deux parties se sont accordées pour un montant de 1200 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité donne son accord pour acheter les parcelles 119 A 832, 119 A 835 et 119 B 84 au prix de 1200 € et charge Monsieur le maire de rédiger et de signer tous les documents concernant l'achat de ces deux parcelles.

3/ Modification des Statuts de Haut-Bugey Agglomération – prise de compétence « participation à l'aménagement et à la gestion des sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche »

Monsieur le Maire explique que Haut-Bugey Agglomération est membre du Syndicat Mixte du Pôle Européen de Plasturgie avec le Département de l'Ain.

Ce syndicat qui a pour objet d'accompagner et favoriser, directement ou en partenariat, le développement des industries de la plasturgie de la Plastics Vallée en apportant son appui à toutes activités utiles, notamment par

la gestion immobilière de la plate-forme dite Pôle Européen de Plasturgie et des Composites – CTIPC). Il assure également le partenariat avec l'INSA.

Dans le cadre de la réforme introduite par la loi Notre du 07 août 2015, le département de l'Ain ne peut maintenir sa participation qu'au titre de la compétence relative à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche (article L216-11 du code de l'éducation).

A cet effet, afin de conforter l'intervention de Haut-Bugey Agglomération au sein de ce syndicat, il convient de procéder à la modification des statuts dans ce sens. Il est ainsi proposé d'intégrer dans les compétences facultatives, celle relative à la participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Il est également rappelé que les compétences eau, assainissement et les eaux pluviales urbaines, conformément à l'article L5216-5 I du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa rédaction issue de la loi du 3 août 2018 deviennent des compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, approuve la prise de compétence : « Participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche » et autorise le Président à notifier la présente délibération aux communes membres pour solliciter leur avis et à accomplir toutes démarches nécessaires à la mise en œuvres de cette délibération.

4/ Emplois été 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'il a fallu prévoir les emplois nécessaires pour assurer le bon déroulement de la saison estivale avec l'ouverture de la baignade et l'affluence sur le camping.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a validé l'embauche de:

- 2 emplois de maître-nageur à temps complet
- 1 emploi de maître-nageur remplaçant à temps partiel ou vacataire
- 1 agent d'entretien des bâtiments communaux et mandataire pour la régie de la baignade, du camping et du gîte

Compte tenu du caractère aléatoire de ces emplois qui dépendent en partie de la fréquentation du camping et du plan d'eau, le recrutement s'est fait par voie contractuelle, dans le respect de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et si nécessaire par l'intermédiaire d'une agence d'intérim. La rémunération pour les agents d'entretien sera basée sur l'IB 329-IM 316 et la rémunération des maîtres-nageurs et des surveillants en titre, ainsi que les vacataires, sera calculée sur la base de l'IB 498 et IM 429 pour un MNS et l'IB 476 et IM 414 pour un BNSSA.

5/ Dissolution du SIIF au 1^{er} janvier 2020 et conditions de liquidation du syndicat

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière.

Ce syndicat a fonctionné depuis son origine sur ses fonds propres sans jamais faire appel à la cotisation de ses communes membres. L'essentiel de ses dépenses était consacré à l'élaboration de la Charte Forestière puis au cofinancement de l'animation de cette Charte, animation portée à ce jour par Haut-Bugey Agglomération.

A compter de cette année, les fonds propres en fonctionnement sont épuisés et la procédure de reversement du solde excédentaire d'investissement en fonctionnement, telle qu'elle avait été votée en 2018, n'a pas été autorisée par les ministères des Finances et de l'Intérieur et, malgré le fait que le budget disposait de plus de 31 000 euros en investissement sans perspectives de dépenses à cette section.

Dès lors, il ne restait plus que deux solutions : solliciter les communes pour une cotisation annuelle, à hauteur de 28 000 euros environ, ou bien procéder à la dissolution du SIIF.

Lors d'une réunion en sous-préfecture le 29 avril dernier, il a été proposé, d'un commun accord entre HBA, la Communauté d'Agglomération du pays de Gex, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et de celle de Bugey Sud, la dissolution du SIIF avec reversement de l'actif et du passif à HBA qui assure déjà le portage financier de l'animation de la Charte Forestière du territoire.

Un syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER la dissolution du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020.
- ACCEPTER les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :
 - o AFFECTATION DU RESULTAT : le résultat comptable sera affecté à Haut Bugey Agglomération qui reprendra les droits et obligations de ses communes membres, qui étaient membres du SIIF.

A ce jour, le résultat comptable est estimé, compte tenu du budget primitif 2019, à

- Section de fonctionnement : déficit de 28 42.90 €

- Section d'investissement : excédent de 46 644 €
 - Solde Positif : 18 601.10
 - REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF : l'actif et le passif seront reversés à HBA après les vérifications d'usage auprès de la Trésorerie d'Oyonnax, comptable assignataire des comptes des deux collectivités.
 - REPARTITION DE L'EMPRUNT : SANS OBJET
 - TRANSFERT DE PERSONNEL : SANS OBJET
 - ARCHIVES SYNDICALES : elles seront récoltées et transmises à HBA, après visa de l'Archiviste de l'Ain.
- CHARGER Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Préfet de l'Ain en vue de l'arrêté de dissolution dudit syndicat

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité approuve la dissolution du SIIF à compter du 1^{er} janvier 2020, accepte les conditions de liquidation du SIIF comme décrites ci-dessus et charge Monsieur Le maire de notifier la présente délibération au Préfet de l'Ain en vue de l'arrêté de dissolution dudit syndicat.

6/ Présentation du rapport définitif de la Cour Régionale des comptes sur la gestion de l'ex-communauté de Communes du Plateau d'Hauteville pour la période 2011-2017.

Monsieur le Maire explique que cet avis définitif fait suite à l'observation de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville (CCPH) pour la période 2011-2017.

Cet examen porte sur la régularité des actes de gestion, l'économie des moyens, l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par le conseil communautaire de l'ex CCPH. Monsieur le Maire précise que toutes les collectivités territoriales font l'objet de cet examen à fréquence plus ou moins régulière. En application de l'article L243-8 du code des juridictions financières tous les conseils municipaux du périmètre de Haut Bugey Agglomération (HBA) doivent prendre connaissance de ce rapport.

Monsieur le Maire explique que la CCPH a mené 4 projets structurants pour notre territoire :

- Montcornelles
- Le centre thermo-ludique
- Le site terre-ronde
- Le pôle filière bois

Ces 4 projets ont été financés sans avoir recours à l'emprunt, et sans augmenter la fiscalité sur la période 2014-2019. Ils ont bénéficié d'un fort subventionnement et des recettes issues de la vente d'une partie du patrimoine de la CCPH. Enfin il faut préciser que tout cela a été mené de front malgré les nouvelles contraintes imposées par la loi NOTRE et sans dégrader les finances de la collectivité qui termine avec un solde positif pour son entrée à HBA.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des présentations synthétiques de ce rapport faites par Mr Philippe EMIN, Maire de la commune du Plateau d'Hauteville ainsi que de l'intervention de Mr Jean DEGUERRY Président de Haut Bugey Agglomération. Ils ont exposé entre autre les 2 recommandations qui ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes et qui sont les suivantes :

- Réévaluer les risques juridiques, technique et financiers sur les projets de centre aqualudique et de la Cité de Montcornelles.
- Préciser les durées d'amortissement des immobilisations du budget annexe dédié à la gestion du site de Terre Ronde.

HBA a bien pris en compte ces deux recommandations et travaille déjà dessus :

- Concernant Montcornelles, l'entrée du département et d'Aintourisme dans le capital de la SCIC viennent consolider cette dernière. HBA tout comme le Département et Aintourisme entre ainsi au Conseil d'Administration de la SCIC et représenteront 45 % des droits de vote si l'on y ajoute ARANC. Pourcentage donc suffisant pour créer une minorité de blocage. Pour rappel, les sommes engagées sur le projet ont été fléchées dans le cadre des travaux annexes à la Cité, VRD, parking, bâtiment d'accueil etc....avec un reste à charge pour HBA aux environs de 200 000 €.
- En ce qui concerne, le projet aqualudique, le forage a atteint les 900 m avec l'attente de trouver en eau chaude et claire. Une étude de marché sera par la suite lancée avec Aintourisme pour

accompagner le projet et ainsi fournir à des porteurs de projets des éléments des plus actuels. La gestion et la construction du centre serait confié à des privés et des contacts sont en cour. Pendant les opérations de forage, comme prévu il a été trouvé une poche d'eau claire et potable aux environs des 450m de profondeur. Cette eau, à l'heure où elle se fait rare et devient un bien précieux pour nos collectivités, pourrait être éventuellement utilisée pour un raccordement sur le réseau des communes du Plateau si besoin était.

- Enfin pour le site de Terre Ronde, HBA souhaite poursuivre la dynamique lancée par la Communauté de Communes du Plateau, avec l'établissement d'un plan de financement sur les investissements à prévoir et des priorités clairement établies pour aboutir à une offre de loisirs 4 saisons, à la hauteur du potentiel du site et de la station. Pour se faire, HBA tiendra compte évidemment du travail d'études établi par le cabinet spécialisé, ABEST.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité,

- EMET UN AVIS FAVORABLE concernant ce rapport définitif.

7/ Remboursements acomptes gîte

• Mme CORAT

Monsieur le Maire, explique que lorsqu'il y a une annulation d'un contrat gîte, le solde n'est pas facturé mais l'acompte est conservé. En raison des motifs invoqués par Mme CORAT et le gîte ayant été reloué, Monsieur le Maire propose d'effectuer le remboursement de l'acompte. Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le remboursement de l'acompte de Mme CORAT.

• Mme CAPRON

Monsieur le Maire, explique que lorsqu'il y a une annulation d'un contrat gîte, le solde n'est pas facturé mais l'acompte est conservé. En raison des motifs invoqués par Mme CAPRON et le gîte ayant été reloué, Monsieur le Maire propose d'effectuer le remboursement de l'acompte. Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal, autorise le remboursement de l'acompte de Mme CAPRON.

8/ Modification des statuts du SIABVA – Modification de périmètre

Monsieur le Maire, explique qu'au 1^{er} janvier 2019 et suite à l'intégration des communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, Haut Bugey Agglomération s'est automatiquement substituée aux communes suivantes pour la compétence SPANC :

- Plateau d'hauteville
- Champdor-Corcelles
- Aranc
- Evosges
- Corlier
- Premillieu

Par délibération en date du 26 février 2019, le Conseil Communautaire de Haut Bugey Agglomération a demandé à se retirer du SIABVA pour la compétence SPANC.

Par délibération en date du 9 juillet 2019, le comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) a accepté le retrait de Haut Bugey Agglomération et des communes de Plateau d'Hauteville, Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Corlier et Prémillieu (pour la compétence SPANC) et a modifié les statuts du syndicat pour tenir compte de la modification de son périmètre.

La procédure de retrait est prévue à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour mémoire, la liste des communes et intercommunalités adhérentes au SPANC à ce jour est la suivante :

AMBERIEU EN BUGHEY, AMBRONEY, AMBUTRIX, ARANC, ARANDAS, ARGIS, BENONCES, BETTANT, BRIORD, CHALEY, CHAMPDOR-CORCELLES, CHATEAU –GAILLARD, CLEYZIEU, CONAND, CORLIER, DOUVRES, EVOSGES, L'ABERGEMENT DE VAREY, MARCHAND, NIVOLLET MONTGRIFFON, ONCIEU, PLATEAU D'HAUTEVILLE, PREMILLIEU, SAINT DENIS EN BUGHEY, SAINT MAURICE DE REMENS, SAINT RAMBERT EN BUGHEY, SAULT BRENAZ, SEILLONNAS, SERRIERES DE BRIORD, TENAY, TORCIEU, VAUX EN BUGHEY, VILLEBOIS.

Conformément aux articles précités, l'avis des membres du syndicat doit être recueilli préalablement à cette modification du périmètre.

A l'issue de la procédure de consultation, le préfet fixera par arrêté le nouveau périmètre du syndicat si les conditions de majorité sont recueillies (accord des membres exprimé dans les conditions requises pour la création du syndicat).

Conformément à l'article L5211-19 précité, les membres qui ne se sont pas prononcés dans le délai de trois mois sont réputés défavorables aux retraits.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer sur le retrait de Haut Bugey Agglomération et des communes de Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Corlier et Prémillieu du SPANC du SIABVA, approuve à l'unanimité le retrait de Haut Bugey Agglomération et des communes de Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Corlier et Prémillieu du SPANC du SIABVA.

9/ Convention portant mise à disposition d'un terrain pour installation d'un point haut accueillant des équipements télécoms

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'obligation est faite aux opérateurs de téléphonie mobile de fournir de la 4G sur l'ensemble du territoire français.

Dans ce contexte, la commune a été sollicitée par l'entreprise ATC France, pour la mise à disposition d'un terrain communal afin d'accueillir un point haut dont la situation permet une émission optimale pour les équipementiers de la téléphonie mobile.

La parcelle communale ZB 145 qui se trouve à côté du hangar communal au lieu-dit Les Roches intéresse fortement l'entreprise ATC France. Elle souhaite signer avec la commune une convention de mise à disposition de 50 m² de cette parcelle ainsi qu'une autorisation pour utiliser le chemin d'accès à la parcelle.

La connectivité est un élément d'attractivité fort pour notre territoire, ses habitants, ses entreprises et son tourisme.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité autorise le maire à signer une convention avec l'entreprise ATC France ainsi que tout document afférent au dossier.

10/ Demandes de subventions pour la rénovation du monument aux morts

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que le monument aux morts de Corcelles nécessite des travaux de rénovation. Un devis a été établi pour un montant de 12 580 € HT

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité valide le projet de rénovation du monument aux morts de Corcelles et demande à Monsieur le maire de monter les dossiers correspondants et de solliciter les aides auprès de nos différents financeurs (Conseil départemental, Conseil Régional, ETAT et tout autre organisme), de signer toutes les pièces afférentes et demande si besoin est, l'autorisation de débiter les travaux avant les décisions d'attribution.

11/ Présentation de la proposition de logos pour la commune

Monsieur le maire explique qu'il a sollicité un professionnel afin qu'il travaille à la réalisation d'un logo pour la commune. Il présente son travail sous la forme d'une planche sur laquelle un logo de la commune est décliné en plusieurs versions. Après avoir fait un tour de table afin de recueillir les avis de chacun, le conseil municipal après avoir délibéré vote pour le logo N°4. Il demande à ce que les C majuscules de Champdor et de Corcelles soient réduits et que le sapin ait des proportions plus importantes.



Informations diverses :

- ❖ **Fête de la musique** : Les prévisions météo ont eu pour conséquence le repli à la salle des fêtes, mais la pluie n'est pas venue, cependant la Fête a été maintenue dans la salle. Les différentes prestations musicales ont été très appréciées du public présent qui était venu nombreux.
- ❖ **Fête du Château** : Pour cette manifestation la pluie était bien présente, cependant les barnums acquis par la commune ont sauvé la fête et abrités les convives. Tous les repas ont été vendus. Les animations prévues ne pouvant pas être réalisées par temps de pluie ont été annulées (baptême en hélicoptère, promenade à dos d'âne...).
- ❖ **Exposition au château du 12 juillet au 17 août** : cette exposition 2019 a été orchestrée par Jocelyne CUCHET. Evelyne DUCHATEAU a comme chaque été assuré très professionnellement l'accueil des visiteurs en leur délivrant les informations les plus complètes sur l'exposition et le château ainsi que sur les activités touristiques de la commune et des environs proches. Cette exposition a accueilli 1165 visiteurs dont 308 pour les animations. La fréquentation se décompose ainsi : 30 % d'habitants du Plateau, 30% du département et les 40 % restants sont des touristes (nationaux et internationaux). L'exposition a bénéficié de très bons échos. Les animations permanentes (dessin et gravure) ont très bien fonctionné auprès des adultes, des adolescents et des enfants.
- ❖ **Week-end « journées du patrimoine » 21 et 22 septembre**
Le DREFFIA a mis en place cette année un « circuit des chapelles », Champdor a ainsi ouvert son église. Le château était ouvert cette année en journée, un concert y a été donné ainsi que 2 représentations en soirée du spectacle intitulé « l'Affaire des Incendies du Château ». L'église et le château étaient tous les deux en visites libres et les visites accompagnées ont été très appréciées. Il y a eu sur ces deux journées 472 visiteurs.
- ❖ **La Fête des Bucherons 24-25 août**
Cette année a été une année record, le soleil était là et les visiteurs sont venus très nombreux. Les 40 bénévoles ont ainsi servi 300 repas samedi soir, 200 repas le dimanche midi, fait et vendu 500 galettes, et passé 26 fûts de bière. Les tables et bancs achetés par la commune cette année et mis à disposition pour cette occasion ont été les bienvenus.
- ❖ **Baptême de plongée à la baignade le 24 août** :
Il s'agissait d'une première, il y a eu 4 baptêmes de réalisés entre 10h30 et 13h30 juste avant l'ouverture de la baignade. Cette nouvelle activité a été très appréciée par les participants.
- ❖ **Rénovation du camping** : le camping va bénéficier d'un lifting. Les travaux seront financés par HBA et dirigés par un maître d'œuvre. Ils vont s'effectuer en plusieurs phases dont la première devrait être engagée au printemps 2020.
- ❖ **Remplacement des pompes de la baignade** : les pompes de la baignade dysfonctionnent du fait d'une obsolescence prématurée, une étude a donc été réalisée par le cabinet Montmasson afin d'anticiper leur remplacement, le devis s'élève à 110 000 €. C'est HBA qui devrait prendre en charge ce remplacement.
- ❖ **Prochain Conseil de Centre du CPINI** : Une réunion du CPINI a eu lieu avant le Conseil de Centre qui doit se tenir très prochainement. Au programme de ce prochain conseil il y aura l'annonce de 2 départs : Mr BOUDIN Jean-Jacques et Mr DONIN Patrice ainsi que l'arrivée de 3 jeunes recrues issues des JSP, le défibrillateur vieillissant ainsi que le renouvellement des BIPs.

Fin de la séance à 23h40
Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND